

Description de poste du Directeur général

Sous l'autorité du Conseil d'administration de la bibliothèque, le Directeur général doit :

- administrer la bibliothèque municipale, y compris son budget et ses finances, ses ressources humaines (supervision du personnel, santé et sécurité, dotation, évaluation du personnel); effectuer la recherche et les demandes de subventions; et planifier les ressources.

- assurer le fonctionnement de la bibliothèque publique d'après la Loi sur les bibliothèques publiques de l'Ontario en harmonie avec les règlements municipaux; gérer la collection (catalogage, renouvellement de la collection, élagage, bibliothèques de rue); planifier les services et les activités en fonction des usagers.

- offrir un service de bibliothèque à l'École élémentaire catholique (St-Paul) de Casselman tout en maintenant les activités de la bibliothèque publique.

- maintenir des communications favorables avec tous les niveaux de gouvernement, la Municipalité du Village de Casselman et le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien, ainsi qu'avec les organismes provinciaux et régionaux dédiés à la gestion des bibliothèques publiques.

- agir comme principale personne-ressource auprès du Conseil d'administration (CA) de la bibliothèque; prendre part aux réunions du CA et lui faire les recommandations en respect des lois provinciales, municipales et des politiques internes de la bibliothèque.

- effectuer les autres tâches connexes.